

TPG Luxembourg

Commission : Conseil des ministres de la recherche et de la technologie

Problématique : Comment l'Europe de la technologie et des sciences peut être une réponse pour surmonter les conséquences du changement climatique ?

Auteur : Luxembourg

Le Luxembourg est un petit pays d'Europe de l'ouest sans accès à la mer. Il est bordé par la Belgique à l'ouest et au nord, l'Allemagne à l'est, et la France au sud. Le Luxembourg compte 626 108 habitants au 1^{er} janvier 2020, et s'étend sur une superficie de 2 586 km², faisant de lui l'une des plus petites nations souveraines d'Europe. C'est aujourd'hui une démocratie représentative et une monarchie constitutionnelle avec un grand-duc pour chef d'état, il représente ainsi le seul grand-duché encore existant en tant qu'état souverain. De plus, il est le plus petit membre fondateur de l'Union Européenne, de la zone euro, de l'OTAN, de l'OCDE, de l'ONU, de l'OSCE et du Benelux, reflétant son consensus politique en faveur de l'intégration économique, politique et militaire. D'autre part, la ville de Luxembourg, qui est sa capitale et sa plus grande ville, abrite le siège de plusieurs établissements et institutions de l'Union Européenne.

Nous savons tous que, depuis plusieurs décennies, l'homme et la planète font face à un réchauffement climatique qui ne cesse de s'accroître. Il est de nos jours incontesté que le dérèglement climatique est causé par l'activité humaine. Ce dernier a de graves conséquences pour notre planète et par extension pour l'être humain. Il est donc impératif que les états du monde entier se sentent concernés et se mobilisent pour trouver des solutions à cette catastrophe annoncée. Le Luxembourg, étant un pays riche et développé, contribue également au réchauffement de notre planète. En effet, il est aujourd'hui un des pays les plus riches et prospères du monde avec le PIB par habitant le plus élevé au monde selon le FMI (Fonds monétaire international) en 2014. Cependant, son impact environnemental est l'un des plus mauvais de la planète.

C'est pourquoi depuis plusieurs années, le Luxembourg souhaite inverser la tendance et s'engager davantage dans la lutte contre le changement climatique et ses conséquences. Notamment grâce à l'Union Européenne, le Luxembourg met en place des solutions pour essayer de stopper, ou au moins de freiner, cette catastrophe. Premièrement, il faut savoir que le Luxembourg est en effet le pays où le nombre de voitures par habitant est le plus élevé de l'UE, avec 670 voitures pour 1.000 habitants en 2017. Il présente aussi des flux de transport toujours croissants, essentiellement par route, ce qui est en partie dû aux frontaliers qui viennent travailler au Luxembourg. Par conséquent, malgré une diminution de 23,2% des émissions de gaz à effet de serre (GES) entre 1990 et 2017, les émissions de GES par habitant, au Luxembourg, restent les plus élevées de l'Union Européenne. Ainsi, le gouvernement a mis en place depuis 2018 une stratégie pour une mobilité durable qui a pour objectif de réduire la congestion aux heures de pointe, tout en transportant 20% de personnes de plus qu'en 2017, d'ici 2025. De plus le gouvernement veut aussi prolonger les mesures pour encourager une mobilité durable, en soutenant les achats de véhicules électriques et hybrides. Ceci est une preuve que le Luxembourg a pris conscience du problème et agit, et que les nouvelles technologies, notamment dans le domaine de l'automobile peuvent être une réponse aux problèmes environnementaux. De plus, le Premier Ministre, Xavier Bettel, soutient que nous vivons déjà une transition énergétique. En effet, dans ce domaine, le Luxembourg est un exemple à suivre puisque, aujourd'hui 60% de la consommation des ménages provient d'énergies renouvelables, notamment grâce à la multiplication des éoliennes dans le paysage et l'installation de panneaux solaires aussi bien chez les particuliers que dans les entreprises.

Par ailleurs, le Luxembourg n'agit pas seulement à l'échelle nationale. En effet, il est membre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de 1992 et a validé le Protocole de Kyoto adopté en 1997. De plus, il a ratifié l'accord de Paris sur le climat, qui est entré en vigueur en 2016, grâce à la COP21, au cours de laquelle les états sont parvenus à un accord historique pour lutter contre le changement climatique et pour accélérer et intensifier les actions et les investissements nécessaires à un avenir durable à faible intensité de carbone. En outre, dans le cadre du partage des efforts entre états membres de l'Union européenne, le Luxembourg s'est vu attribuer un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de moins 40% en 2030 par rapport à l'année 2005. Pour faire face à la réalité incontestable du changement climatique, le Luxembourg continue de mettre en œuvre son 2^{ème} Plan d'action national de réduction des émissions de CO₂ qui

reprend tout un ensemble d'actions couvrant aussi bien les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, de la mobilité et du logement.

Le Luxembourg souhaite donc tout mettre en œuvre pour parvenir à surmonter les conséquences du changement climatique. Étant le deuxième plus grand centre de fonds d'investissement au monde, il a la chance unique de pouvoir devenir un acteur majeur dans la protection de notre planète et s'engage à continuer de collaborer avec les autres membres de l'Union Européenne pour mettre en place une politique commune, proprement européenne et concrète qui permettrait une grande avancée dans la préservation de notre planète.